

**2017\_CT2\_120**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la programmation 2017 du PLIE du Pays d'Aix**

Le 23 mars 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 mars 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy - AMEN Mireille – AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François - DAGORNE Robert – DELAVET Christian - DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger - LAFON Henri – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud - MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques – PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BARRET Guy – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à MERCIER Arnaud – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à TALASSINOS Luc – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude donne pouvoir à DAGORNE Robert – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à GERARD Jacky – LAGIER Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - LHEN Hélène donne pouvoir à GOUIRAND Daniel – MALAUZAT Irène donne pouvoir à TAULAN Francis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à HOUEIX Roger - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROLANDO Christian donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – TERME Françoise donne pouvoir à SUSINI Jules – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMAROUCHE Annie – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – CRISTIANI Georges - GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique - YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Henri LAFON** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**  
**Emploi et formation**

■ Séance du 23 mars 2017

**05\_3\_04**

■ **Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la Programmation 2017 du PLIE du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, la politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) et repose sur une programmation commune bâtie avec les services de l'État, de la Région et le Département des Bouches-du-Rhône, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Ce Plan a pour objet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour le public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Cette démarche partenariale est destinée à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le territoire du Pays d'Aix, la mobilisation des moyens de chacun des signataires, afin de permettre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi des bénéficiaires puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 6 mois.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que « plate-forme de coordination », permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

- Du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE
- Des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants,
- Des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

Au titre de l'année 2017, la programmation retenue reste similaire à celle de 2016 en termes d'actions, cependant, les montants financiers accordés aux opérateurs ne sont pas comparables en 2017, puisque les actions programmées dans le cadre du PLIE n'avaient pu démarrer que sur le second semestre. Par conséquent, les montants octroyés ont été, dans la majorité, divisés par deux.

L'année 2017 permet de repartir sur une programmation annuelle. Malgré les difficultés rencontrées en 2016 le bilan qualitatif des actions menées confirme la bonne adéquation de la pédagogie des actions au profil des personnes suivies dans le cadre du PLIE.

Par ailleurs, la concertation avec les différentes instances (Conseil régional, Conseil Départemental, Pôle d'insertion et Pôle Emploi) nous assure de la complémentarité des actions et non une « superposition ». La mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion, et plus particulièrement sa déclinaison territoriale, le Plan Territorial d'Insertion – PTI – a permis l'enrichissement de la programmation notamment sur des problématiques d'addiction et des sujets de société sensibles. Une approche auprès de nos publics par des professionnels restent la plus efficace dans l'acceptation puis la résolution des difficultés.

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs la planification des opérations à été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Cette programmation s'inscrit dans le droit fil des actions soutenues auparavant par la Communauté du Pays d'Aix selon les 4 axes d'interventions et constitue une offre d'insertion et d'étapes de parcours complémentaires à celles mise en œuvre notamment par le service de l'Insertion par l'Activité Économique de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi du Territoire du Pays d'Aix.

- Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

Conformément au règlement budgétaire et financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification d'attribution de la subvention ou notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**Proposition de subventions dans le cadre de la programmation 2017**

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉE	SUBV° PROPOSÉE	CONV OUI/ NON	
321	LE COLLECTIF DES SENS	Jeu (d)e rôles	13.920 €	23.410 €	13.920 €	13.920 €	NON	
412	A & C CONSEILS	Accompagnement renforcé des seniors	26.000 €	54.800 €	26.000 €	26.000 €	OUI	
332	JOB EXPERT	Coaching Emploi – ateliers collectifs	10.500 €	49.100 €	37.800 €	37.800 €	OUI	
333	JOB EXPERT	Diagnostic et soutien psychologique	Nouvelle action	37.320 €	29.800 €	29.800€	OUI	
93	Centre Social la Provence – crèche Petit Panda	Garde d'enfant dans le cadre des entretiens professionnels	5.100 €	48.480 €	5.100 €	5.100 €	NON	
307	ASTI	Aide apprentissage du code de la route	3.000 €	4.550 €	3.000 €	3.000 €	NON	
357	ACCÈS INFORMATIQUE ET MULTIMÉDIA	Les passeports d'accès pour l'emploi	7.000 €	30.420 €	15.000 €	15.000 €	NON	
166	FACE SUD PROVENCE	Job Academy	12.000 €	14.600 €	13.100 €	11.680 €	NON	
167	FACE SUD PROVENCE	Faceaemploi.tv	3.000 €	13.500 €	10.500 €	10.500 €	NON	
NC	AMEGORE	Action « Interculturalité »	Nouvelle action	3.400 €	2.400 €	2.400 €	NON	
NC	AMEGORE	Action « Image de soi »	Nouvelle action	3.400 €	2.400 €	2.400 €	NON	
<b>TOTAL</b>						159.020 €	157.600€	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 001-30/6/16/CM du 30 juin 2016 du Conseil de Métropole portant approbation du Pacte de Gouvernance Financier et Fiscal de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire « Développement économique, Emploi et Agriculture » du 28 février 2017.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Le montant des subventions global retenu au titre de la programmation 2017 du PLIE du Pays d'Aix est de 157.600 € répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

**Article 2 :**

Les termes des conventions annuelles d'objectifs 2017 à conclure entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix et l'association A & C CONSEILS, d'une part, et JOB EXPERT, d'autre part sont adoptés tels qu'annexés au présent rapport.

**Article 3 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer les conventions et à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**Article 4 :**

La dépense de 157.600 € est affectée en autorisations d'engagement sur le service 9 « Fond Social Européen » chapitre 65 du budget de la Métropole 2017.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0321	PLIE	Fiche N°1
<b>LE COLLECTIF DES SENS</b> <b>« Jeu d(e) rôles »</b>		

Président	Hélène RAEMY
Siège	Domaine de Fontcuberte 13770 VENELLES
Objet statutaire	Aide personnalisée à l'insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi. Promouvoir, favoriser, organiser, développer toutes initiatives et démarches pour permettre la mise à disposition d'actions de formation professionnelle auprès des demandeurs d'emploi, des entreprises et de leurs salariés, y compris par des activités de type économique.
Principales réalisations 2016	120 participants à l'action en 2016 avec la mise en place d'une session de 4 jours permettant un travail en profondeur et la création d'une mini pièce « Histoire de vie »
Objet de la demande de subvention 2017	L'association Le Collectif des Sens développe un projet intitulé « Jeu d(e)rôles » sur le territoire du Pays d'Aix qui prévoit le déroulement d'ateliers d'expression théâtrale pour des demandeurs d'emploi en parcours d'insertion professionnelle.  L'action « Jeu d(e)rôles » proposée consiste à proposer aux participants du PLIE, confrontés à des difficultés de communication verbale et non verbale, une action alternative dans le but d'améliorer leur employabilité.  Les objectifs fixés : - Les ateliers auront lieu dans le cadre des actions programmées au titre du PLIE – Atout Emploi, actions seniors, coaching Emploi et une « création express » en 5 ou 6 journées consécutives, - Organiser des ateliers d'expression théâtrale pouvant accueillir jusqu'à 8 à 12 participants du PLIE, soit un minimum de 100 participants, répartis sur le territoire du Pays d'Aix.
Autres partenaires	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ; Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Mairie de Venelles
Montant budget	23.410 €
Montant subventionnable	23.410 €
% subvention/budget	59,4 %
Montant demandé	13.920 €
Subvention N-1	13.920 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 13.920 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0412	PLIE	Fiche N°2
<b>A&amp;C CONSEILS</b> <b>Accompagnement renforcé des seniors</b>		

Président	Alice BERNARDINI
Siège	24 boulevard de l'Huveaune 13009 MARSEILLE
Objet statutaire	Accompagner, conseiller, former des publics en insertion professionnelle, et plus généralement de faciliter la mise en emploi, la sécurisation de parcours de demandeur d'emploi et/ou la fidélisation de salariés en entreprise.
Principales réalisations 2016	Une action a été conduite sur Aix-en-Provence en 2016 avec un retour à l'emploi pour plus de la moitié des 12 participants.
Objet de la demande de subvention 2017	<p>L'association A&amp;C CONSEILS propose un projet visant le retour et le maintien dans l'emploi des participants du PLIE seniors pour lesquels le projet professionnel a été validé et les freins d'accès à l'emploi ont été levés.</p> <p>L'action SENIOR est une opération d'accompagnement intensif composée de 4 phases principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 jours : Phase de préparation à l'immersion composée d'une formation relative à l'environnement professionnel et à l'appropriation du projet professionnel,</li> <li>- 9 jours : Phase de prospection à travers un travail sur les outils (CV, informations sur les contrats), la création d'un réseau et une prospection téléphonique et terrain,</li> <li>- 10 jours : Phase d'intégration dans l'entreprise au cours de laquelle l'opérateur est en lien avec le tuteur et assure une fonction de médiation,</li> <li>- 2 jours : Phase de stabilisation pour permettre d'évaluer la montée en compétence et identifier les étapes de progression.</li> </ul> <p>Les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une action de placement renforcé sur une durée de 31 jours pour un groupe composé de 8 à 10 participants du PLIE du Pays d'Aix,</li> <li>- Placer en emploi stable et durable 50% des bénéficiaires de l'action.</li> </ul> <p>Le suivi post action et l'évaluation de l'action sont proposées par l'opérateur.</p>
Autres partenaires	FORMAPOSTE
Montant budget	54.800 €
Montant subventionnable	54.800 €
% subvention/budget	47,44 %
Montant demandé	26.000 €
Subvention N-1	26.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 26.000 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0332	PLIE	Fiche N°3
<b>JOB EXPERT « COACHING EMPLOI »</b>		

Président	Murielle BARELLI
Siège	24 rue Jean Monnet 13700 MARIIGNANE
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide personnalisée à l’insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi ;</li> <li>– Promouvoir, favoriser, organiser, développer toutes initiatives et démarches pour permettre la mise à disposition d’actions de formation professionnelle auprès des demandeurs d’emploi, des entreprises et de leurs salariés, y compris par des activités de type économique.</li> </ul>
Principales réalisations 2016	5 sessions de coaching emploi 18 sessions de simulations d'entretien.
Objet de la demande de subvention 2017	<p>L’association JOB EXPERT propose de développer le projet intitulé JOB ACTIV' sur le territoire du Pays d’Aix composé de deux actions : « Coaching Emploi » et « Diagnostic et Soutien Psychologique ».</p> <p>L’action se présente sous forme d’ateliers collectifs de nature à préparer les participants du PLIE à l’emploi et leur permettre de l’occuper durablement. Cette étape doit leur permettre de bénéficier de techniques, outils, méthodes et conseils les aidant à ne plus perdre leurs moyens dans des situations à enjeux importants, tels que les entretiens d'embauche ou de sélection.</p> <p>Les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en œuvre 9 sessions de coaching à l’emploi (35 heures sur 5 jours consécutifs) répartis sur le territoire pour des groupes composés de 8 à 12 participants du PLIE,</li> <li>– Réaliser une évaluation à la fois quantitative et qualitative permettant, notamment, de mesurer le progrès « ressenti » et les axes à consolider,</li> <li>– Assurer un suivi post-atelier afin de mesurer l’impact de l’action.</li> </ul>
Autres partenaires	Communes, Préfecture
Montant budget	49.100 €
Montant subventionnable	49.100 €
% subvention/budget	76,9 %
Montant demandé	37.800 €
Subvention N-1	26.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 37.800 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0333	PLIE	Fiche N°4
<b>JOB EXPERT</b> <b>« DIAGNOSTIC ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE »</b>		

Président	Murielle BARELLI
Siège	24 rue Jean Monnet 13700 MARIGNANE
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide personnalisée à l’insertion ou la réinsertion professionnelle des personnes sans emploi ;</li> <li>– Promouvoir, favoriser, organiser, développer toutes initiatives et démarches pour permettre la mise à disposition d’actions de formation professionnelle auprès des demandeurs d’emploi, des entreprises et de leurs salariés, y compris par des activités de type économique.</li> </ul>
Principales réalisations 2016	Néant
Objet de la demande de subvention 2017	<p>L’association JOB EXPERT propose de développer le projet intitulé JOB ACTIV' sur le territoire du Pays d’Aix composé de deux actions : « Coaching Emploi » et « Diagnostic et Soutien Psychologique ».</p> <p>Il s'agit d'une action additionnelle à la mission menée par les accompagnateurs à l'emploi du PLIE qui a pour but de diagnostiquer les freins psychologiques et d'engager un suivi avec un intervenant psychologue afin de résoudre les problématiques constatées.</p> <p>Plus précisément, l'action permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– de traiter des freins d'ordres personnels ou comportementaux (manque de confiance, extrême timidité, difficultés à travailler en équipe, problèmes familiaux, souffrance liée à un vécu difficile),</li> <li>– de parler des difficultés liées à la situation de demandeur d'emploi (perte de repère, de confiance dans le monde du travail, sentiment d'exclusion),</li> <li>– de trouver des solutions pour permettre une avancée significative dans son parcours d'insertion et/ou favoriser l'intégration dans l'entreprise.</li> </ul> <p>Cette action n'a pas vocation ni à traiter les problématiques lourdes d'addiction ni à se substituer à un suivi psychologique effectué par un professionnel dans un cadre médical.</p> <p>L'opérateur doit réaliser une évaluation à la fois quantitative et qualitative permettant, notamment, de mesurer le progrès « ressenti » et les axes à consolider et assurer un suivi post-action afin de faire un état de la situation de chaque participant et de mesurer l’impact de l’action sur l’accès à l’emploi.</p>
* Autres partenaires	Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Montant budget	37.320€
Montant subventionnable	37.320 €
% subvention/budget	79,84 %
Montant demandé	29.800 €
Subvention N-1	Néant
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 29.800 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0093	PLIE	Fiche N° 5
<b>CENTRE SOCIAL LA PROVENCE</b> <b>« Aide à l'insertion économique des familles en précarité  par l'accueil des enfants pour les personnes  en recherche active d'emploi »</b>		

Président	Frédérique DUMICHEL
Siège	Boulevard du Maréchal Juin 13090 AIX EN PROVENCE
Objet statutaire	L'association a pour but la création d'activités sociales, culturelles, sportives, récréatives, familiales et civiques. Elle assure l'organisation, la gestion et l'animation. Agrément du Centre Social sur les territoires Encagnane et Corsy (quartiers prioritaires politique de la ville)
Principales réalisations 2016	En 2016, la halte garderie « Les Petits Pandas » a accueilli 33 familles prescrites au 30 septembre 2016. Le nombre de famille monoparentale reste stable par rapport à 2015, 45 % et les familles composées d'un seul enfant sont sur représentées – 51 %. La majorité des bénéficiaires de l'action habitent un QPV .
Objet de la demande de subvention 2017	<p>Le Petit Panda est un premier pas vers la socialisation de l'enfant, une première séparation qui permet souvent au parent d'envisager un retour à l'emploi. L'accueil se fait dans le cadre d'un accompagnement global de la famille. L'objectif est de permettre un accompagnement vers l'insertion sociale ou professionnelle. Les familles sont orientées par le PLIE ou Pôle Emploi afin d'assurer un suivi dans le cadre de cette action. Par ailleurs les familles sont assurées d'avoir également un suivi de l'évolution de leur enfant afin de les rassurer.</p> <p>La Halte garderie « Le Petit Panda » a un accueil des enfants de la marche à 3 ans sur 32 heures maximum et durant 3 mois renouvelables sur prescription d'un partenaire permettant à la famille d'enclencher sa recherche active d'emploi et ou de formation.</p> <p>Nombre d'enfants accueillis par demi-journées : 10 enfants pour environ 40 familles  Age : de la marche aux 3 ans de l'enfant  Public concerné : famille en insertion professionnelle et suivi dans le cadre d'une démarche active d'emploi</p>
Autres partenaires	État, Conseil Départemental des Bouches du Rhône, Commune, CAF
Montant budget	73.886 €
Montant subventionnable	48.480 €
% subvention/budget	10,5 %
Montant demandé	5.100 €
Subvention N-1	5.100 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 5.100 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0307	PLIE	Fiche N° 6
<b>ASSOCIATION DE SOLIDARITÉ AVEC LES TRAVAILLEURS IMMIGRES – ASTI</b> <b>« Insertion socioculturelle »</b>		

Président	Josette MISRAKI
Siège	Résidence Les Facultés bâtiment C n°559 31 avenue de l'Europe 13090 AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	Manifester par tous les moyens appropriés sa solidarité avec les migrants résidant dans la région aixoise ; Lutter pour leurs conditions de vie, pour le respect de leur culture et contre le racisme.
Principales réalisations 2016	En 2016 plus de 400 adultes ont participé aux différents ateliers mis en place par l'association. L'accent a été mis sur l'accès à l'emploi et des apprenants PLIE ont pu bénéficier de ces différents apprentissages : atelier d'apprentissage au français, atelier d'initiation au code de la route et atelier informatique. Les objectifs fixés ont été atteints – Accueillir au minimum 15 participants du PLIE du Pays d'Aix.
Objet de la demande de subvention 2017	L'action conduite par cette association s'inscrit plus largement dans le cadre de la politique de la ville par l'accueil de toutes les personnes résidant dans les QPV. L'association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) propose de développer le projet intitulé « Insertion socioculturelle » au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix confrontés à des difficultés linguistiques freinant ainsi leur retour à l'emploi. L'action proposée consiste à proposer, parmi les ateliers développés par ASTI, une action visant l'alphabetisation des migrants aux personnes accompagnées dans le cadre du PLIE afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle.  Les objectifs fixés : – Accueillir au minimum 15 participants du PLIE du Pays d'Aix dans le cadre de l'atelier consacré à l'apprentissage du français, – Proposer un accompagnement personnalisé répondant aux problématiques individuelles et au besoin des personnes orientées.
Autres partenaires	État, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, Mairie d'Aix-en-Provence
Montant budget	4.550 €
Montant subventionnable	4.550 €
% subvention/budget	66,66 %
Montant demandé	3.000 €
Subvention N-1	3.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 3.000 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0357	PLIE	Fiche N° 7
<b>ACCES INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA</b> <b>« Les passeports d'Accès pour l'emploi »</b>		

Président	Claude GUILLON
Siège	Maison de la Vie Associative Le Ligourès - Place Romée de Villeneuve 13 090 AIX-EN-PROVENCE
Objet statutaire	Promouvoir l'utilisation des outils informatiques et multimédias auprès du plus large public possible par des actions diverses et multiples (ludiques, pédagogiques, événementielles...) Apporter sa contribution au développement durable des territoires, par des actions de formation, de conseil, de mise en place d'outils informatiques à des coûts limités.
Principales réalisations 2016	30 bénéficiaires du PLIE ont pu suivre un parcours de remise à niveau bureautique et la majorité a obtenu le passeport internet et multimédia (PIM)
Objet de la demande de subvention 2017	L'association ACCES Informatique et multimédia développe le projet intitulé « Les Passeports d'Accès pour l'emploi » sur le territoire du Pays d'Aix qui prévoit la mise en place de parcours de remise à niveau bureautique à destination de personnes en parcours d'insertion : demandeurs d'emploi ou salariés de structures d'insertion par l'activité économique.  L'action proposée consiste à proposer un accompagnement sous la forme de parcours individualisés ou d'ateliers à des personnes confrontées aux problématiques de la fracture numérique.  Les objectifs fixés : – Mettre en œuvre 40 parcours de remise à niveau bureautique au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix : passeport internet et multimédia (PIM) ou passeport de compétences informatiques européen (PCIE), – Assurer une action d'évaluation des candidats au démarrage et d'évaluation à l'issue de l'action.
Autres partenaires	Sans objet
Montant budget	45.879 €
Montant subventionnable	30.420 €
% subvention/budget	49,3 %
Montant demandé	15.000 €
Subvention N-1 (pour un semestre)	7.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 15.000 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0166	PLIE	Fiche N°8
<b>FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION « JOB ACADEMY »</b>		

Président	Jacqueline LAMBERT
Siège	Club d'entreprises FACE SUD PROVENCE 93 rue Félix Pyat 13003 MARSEILLE
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises dans les territoires,</li> <li>– Faciliter la mise en action individuelle et collective de la responsabilité sociale des entreprises,</li> <li>– Développer l'innovation sociale et sociétale,</li> </ul> Affirmer la place et le discours des entreprises responsables.
Principales réalisations 2016	Réalisation d'une « Job Academy » sur la thématique des centres d'appel
Objet de la demande de subvention 2017	<p>L'association FACE développe le projet intitulé « Job Academy » sur le territoire du Pays d'Aix qui prévoit la mise en place de plusieurs ateliers thématiques sur la préparation à l'emploi dans le secteur des services aux entreprises, secteur en demande sur le territoire du Pays d'Aix.</p> <p>Les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser l'accès à un emploi durable dans un secteur en forte demande sur le territoire ;</li> <li>– Réaliser une évaluation à la fois quantitative et qualitative permettant, notamment, de mesurer le progrès « ressenti » et les axes à consolider ;</li> <li>– Assurer un suivi post-atelier afin de mesurer l'impact de l'action.</li> </ul>
Autres partenaires	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mairie de Marseille, Mairie de Marignane.
Montant budget	14.600 €
Montant subventionnable	14.600 €
% subvention/budget	80 %
Montant demandé	13.100 €
Subvention N-1	12.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 11.680 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U : 2017-0167	PLIE	Fiche N°9
<b>FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION « Facealemploi.tv »</b>		

Président	Jacqueline LAMBERT
Siège	Club d'entreprises FACE SUD PROVENCE 93 rue Félix Pyat 13003 MARSEILLE
Objet statutaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'engagement social et sociétal des entreprises dans les territoires,</li> <li>- Faciliter la mise en action individuelle et collective de la responsabilité sociale des entreprises,</li> <li>- Développer l'innovation sociale et sociétale,</li> <li>- Affirmer la place et le discours des entreprises responsables.</li> </ul>
Principales réalisations 2016	2 sessions de CV Vidéo en 2016 pour 21 participants sur des animations dans le cadre de forum
Objet de la demande de subvention 2017	<p>L'association FACE développe le projet intitulé « FACEALEMPOI.TV » sur le territoire du Pays d'Aix qui prévoit la mise en place de CV Vidéo à destination de personnes en parcours d'insertion.</p> <p>L'opérateur propose également la mise en place d'une opération de sensibilisation à l'égalité professionnelle à destination des accompagnateurs à l'emploi.</p> <p>Les objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre 4 sessions CV vidéo de 6 à 12 personnes dont 1 session CV vidéo dans le cadre du forum généraliste au cours du 4ème trimestre 2017.</li> </ul>
Autres partenaires	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mairie de Marseille, Mairie de Marignane.
Montant budget	13.500 €
Montant subventionnable	13.500 €
% subvention/budget	25 %
Montant demandé	10.500 €
Subvention N-1 (sur un semestre)	3.000 €
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 10.500 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U :	PLIE	Fiche N°10
<b>CEEJEL EUROPE - AMEGORE « FAVORISER L' INTERCULTURALITÉ »</b>		

Président	Martine LE TESSIER
Siège	21 impasse des Rossignols 66400 REYNES Agence AIX EN Provence – 102 Chemin du Puy du Roy 13090
Objet statutaire	Former un public éloigné de l'emploi ou en emploi aux techniques de la communication verbale ou non verbale, à la gestion du stress et des émotions, à la préparation aux entretiens professionnels, à l'optimisation de l'image personnelle et professionnelle et à l'interculturalité.
Principales réalisations 2016	Action nouvelle
Objet de la demande de subvention 2017	AMEGORE propose, pour un public éloigné de l'emploi la mise en œuvre de huit ateliers répartis sur la période mars à décembre accès sur la connaissance et la compréhension des attentes et des valeurs de chacun.  <u>Les ateliers traiteront des thématiques suivantes :</u> 1 <sup>er</sup> atelier : – D'où je viens, ou je vis aujourd'hui ? Les cultures en question, leurs histoires, leurs différences, leurs richesses et leurs complémentarités – C'est quoi la laïcité ? Débat autour de ce thème – Le modèle Français – Droits et devoirs – La mobilité – Optimiser ses déplacements – Les modes de garde des enfants 2 <sup>e</sup> atelier : – Comment gérer mes priorités – travail, famille et développement personnel – Comment lever les contraintes pour favoriser l'accès à l'emploi – solutions de proximité – Comment préparer son entretien professionnel – communication non verbale, valorisation des potentiels, adopter un état d'esprit positif, découvrir et comprendre les fonctionnements et les codes du monde du travail et de l'entreprise.
Autres partenaires	État
Montant budget	3.400 €
Montant subventionnable	3.400 €
% subvention/budget	70,58 %
Montant demandé	2.400 €
Subvention N-1	Néant
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 2.400 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

N° G.U :	PLIE	Fiche N°11
<b>CEEJEL EUROPE - AMEGORE</b> <b>« OPTIMISER SON IMAGE PROFESSIONNELLE »</b>		

Président	Martine LE TESSIER
Siège	21 impasse des Rossignols 66400 REYNES Agence AIX EN Provence – 102 Chemin du Puy du Roy 13090
Objet statutaire	Former un public éloigné de l'emploi ou en emploi aux techniques de la communication verbale ou non verbale, à la gestion du stress et des émotions, à la préparation aux entretiens professionnels, à l'optimisation de l'image personnelle et professionnelle et à l'interculturalité.
Principales réalisations 2016	Action nouvelle
Objet de la demande de subvention 2017	AMEGORE propose, pour un public éloigné de l'emploi la mise en œuvre de quatre sessions réparties sur la période mars à décembre sur l'optimisation de son image professionnelle dans l'objectif d'un retour à l'emploi durable. La pédagogie des ateliers proposée est sous forme concrète ou chacun doit participer et échanger activement.  <u>Les ateliers traiteront des thématiques suivantes :</u>  1 <sup>er</sup> atelier : – L'image et l'estime de soi – Références et habitudes, différencier image personnelle et image professionnelle, se constituer une garde-robe utile, les couleurs harmoniques. – Prendre soin de soi : hygiène, soin, savoirs êtres et savoirs faire et conseils.  2 <sup>e</sup> atelier : – Mise en pratique – les participants devront venir dans une tenue appropriée pour un entretien professionnel, travail en partenariat avec le chantier d'insertion « La Fibre Solidaire » pour chercher voire modifier sa tenue. – Retour sur la pertinence des choix.
Autres partenaires	État
Montant budget	3.400 €
Montant subventionnable	3.400 €
% subvention/budget	70,58 %
Montant demandé	2.400 €
Subvention N-1	Néant
Avis du service Commentaire :	Avis favorable pour 2.400 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**  
**Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	de janvier 2017 à décembre 2017		
Lieu(x) de réalisation	Territoire du Pays d'Aix		
Contenus et objectifs de l'action	Ateliers d'Expression		
Public(s) ciblé(s)	adhérents du PLIE		
Nombre de participants / exposants	entre 80 et 200 personnes		
Nombre de spectateurs / visiteurs			
Durée de l'action	1 an		
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	(montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	(montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats	460	Vente	
Prestations de services		Autres produits	1840
Matières et fournitures	800	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) .....	
Locations		Région (s) ..... P.A.C.A. ....	2150
Entretien		Département (s) ..... C.G. 84 ..... 13 .....	1900
Assurances		Commune (s) ..... Venelles ..... Lambesc .....	3600
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	<b>13920</b>
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>13920</b>
Honoraires		<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	350	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	2150	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>		<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	12500	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	6150	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>	1000	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>23410</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>23410</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>0</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>0</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 13920...€ représente ... 59,5... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Venelles ..... Cachet de l'Association :  
 Le 20 / 03 / 2016


**Ile Collectif des sans domicile fixe**  
 Accusé de réception en préfecture  
 03 20 00 54 807 - 20170323-  
 2017 CT2 120 DE  
 Date de réception transmission :  
 31/03/2017  
 Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**

**Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	juin 2017 → Janvier 2018
Lieu(x) de réalisation	Territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement renforcé des seniors
Public(s) ciblé(s)	Seniors
Nombre de participants / exposants	8 à 12
Nombre de spectateurs / visiteurs	1
Durée de l'action	7 mois
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année**

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>880</b>	<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	<b>880</b>	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) <i>commune ville</i> .....	<b>28800</b>
Entretien		Région (s) .....	
Assurances		Département (s) .....	
		Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>15579</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>26000</b>
Honoraires	<b>12320</b>	Territoire Marseille Provence	
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	<b>3259</b>	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>	<b>38361</b>	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	<b>28755</b>	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	<b>9586</b>	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>54800</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>54800</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>
0	0

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de **26000** € représente **47%** du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / total des produits) x 100

Fait à *la Drieille* ..... Cachet de l'Association :  
Le *29/09/2017*

**A&C CONSEILS** 47 %

Accompagner vers  
Accuse de réception en préfecture  
de nos 2005480720170323-  
2017 CT2 120-DE  
24 Bd de Châteauneuf  
Date de transmission :  
13009 Marseille  
Date de réception préfecture :  
Siret: 791 616 176 00014

**DESCRIPTIF DE L'ACTION « Coaching Emploi » 2017**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

Lieu(x) de réalisation	Territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Action « Coaching Emploi et Ateliers Collectifs »
Public(s) ciblé(s)	Participants du PLIE, Bénéficiaires du RSA, Demandeurs Emploi du territoire
Nombre de participants / exposants	343 à 588
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Janvier à décembre 2017
Entrées payantes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (montant de l'entrée : - €)
Inscriptions payantes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (montant de l'inscription : - €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	Produits	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achat	824	Vente	0
Prestations de services	0	Autres produits	0
Matières et fournitures	1815	Cotisations	40
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat : Préfecture 13	4200
Locations	0	Région(s)	
Entretien	0	Département(s)	
Assurance	104	Commune(s) : Les Pennes Mirabeau + Pertuis + Vitrolles	7060
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix - Coaching -</b>	<b>37800</b>
Honoraires	15210	Territoire Marseille Provence	
Publicité	0	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	3597	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	20000	Organismes sociaux	0
Autres charges de personnel	7550	Fonds Européens	0
		Emplois aidés (ex CNASEA)	0
<b>Autres frais généraux</b>	0	Autres recettes attendues	0
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>49100</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>49100</b>

**Emplois des contributions en nature**

**Contributions volontaires en nature**

Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de 37.800€ représente 76,90% du total des produits hors contributions volontaires: (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marignane

Cachet de l'Association

**JOB EXPERT**

Le 30/09/2016

Rue J. Monnet - Les Jardins de l'Essence 24

013 200054807-20170323

13200 Marignane 20-DE

Siret: 2017032300001 Date de télétransmission : 9

31/03/2017

Date de réception préfecture :



**DESCRIPTIF DE L'ACTION « Diagnostic et Soutien Psychologique - DSP » 2017**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\*Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Janvier 2017
Lieu(x) de réalisation	Territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Diagnostic et Soutien Psychologique (DSP)
Public(s) ciblé(s)	Participant du PLIE et Demandeurs d'emploi du Territoire
Nombre de participants / exposants	18 à 24
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	35 semaines
Entrées payantes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (montant de l'entrée : - €)
Inscriptions payantes	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non (montant de l'inscription : - €)

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DEPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	Produits	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achat	537	Vente	0
Prestations de services	0	Autres produits	0
Matières et fournitures	1115	Cotisations	20
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat : Préfecture 13	0
Locations	0	Région(s) : PACA	7500
Entretien	0	Département(s)	
Assurance	87	Commune(s) :	0
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix - DSP -</b>	<b>29800</b>
Honoraires	20300	Territoire Marseille Provence	
Publicité	0	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	1960	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	9618	Organismes sociaux	0
Autres charges de personnel	3703		
		Fonds Européens	0
<b>Autres frais généraux</b>	0	Emplois aidés (ex CNASEA)	0
		Autres recettes attendues	0
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>37320</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>37320</b>

**Emplois des contributions en nature**

**Contributions volontaires en nature**

Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>		<b>Total des contributions volontaires</b>	

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de ..... 29.800€ représente ..... 79,80% du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marignane

Le 30/09/2016

Cachet de l'Association

**JOB EXPERT**

Rue J. Mennet - Les Jardins de Toës n°24

Accuse de réception en préfecture  
S013-200054807-20170323-

2017\_A019120-DE

Date de télétransmission : 9.1  
31/03/2017

Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	septembre 2017
Lieu(x) de réalisation	Locaux Centre Social, lieu d'accueil Petite Enfance
Contenus et objectifs de l'action	Accueil des enfants 32h maximum/3mois renouvelables, pour permettre la ré-insertion
Public(s) ciblé(s)	Familles en précarité bénéficiant d'un suivi social, en ré-insertion socio-professionnelle
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	40 familles
Durée de l'action	12 mois renouvelable
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription 0.30 à 2.90€/h en fonction du QF)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action	600	Ressources propres	3500
Achats	500	Vente	3500
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	100	Cotisations	
		Subventions demandées :	
Services extérieurs	200	Etat (à détailler) .....	
Locations		Région (s) .....	
Entretien		Département (s) .....	7200
Assurances	200	Commune (s) .....	6120
Divers		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	5100
Autres Services extérieurs	4736	Territoire du Pays d'Aix	5100
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Autres restauration	4736	Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel	61380	Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	48480	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	12900	CAF .....	43166
		Fonds Européens	
Autres frais généraux répartition logistique	6200	Emplois Aidés (ex CNASEA)	8800
Impôts et taxes	770	Autres recettes attendues (à détailler)	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>73886</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>73886</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de ...5100...€ représente ..... 6,90.... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..Aix en Provence.. Cachet de l'Association :  
Le ...19./..09.../..2016.

Centre Social et Culturel  
"La Provence"  
Boulevard du Maréchal Juin  
13000 Aix en Provence  
Tél. 04 42 59 01 32 00 05 48 07 20 17 03 23 -  
SIRET 301 20 17 01 20 47 55 89 2  
2017\_012\_120-DE

Accusé de réception en préfecture  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

**1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année**

**Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	2.01.17
Lieu(x) de réalisation	salle municipale de l'Est de la Provence
Contenus et objectifs de l'action	apprentissage du code de la route
Public(s) ciblé(s)	en difficulté d'insertion
Nombre de participants / exposants	25
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	année hors vacances scolaires
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : 20..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	400
Achats	750	Vente	
Prestations de services	750	Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	400
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) <i>Centre accueilli chômeurs</i>	1150
Locations		Région (s) .....	
Entretien		Département (s) .....	
Assurances	50	Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	3000
Honoraires		<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité		<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	300	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>		<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	2000	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel		.....	
<i>charges sociales</i>	700	Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>4550</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>4550</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 3000.€ représente ... 66..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ... Aix-en-Provence ... Cachet de l'Association :  
 Le ... 30/01/2017 ...

*[Signature]*

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20170323-  
 2017-CT2-120-DE  
 Provence  
 Date de télétransmission :  
 31/03/2017  
 PROVENCE  
 Date de réception préfecture :

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	4 semaines du 20/17
Lieu(x) de réalisation	Aix
Contenus et objectifs de l'action	Parcours d'ateliers bureautique
Public(s) ciblé(s)	Public du Plie
Nombre de participants / exposants	40 apprenants
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 semaines de 35h
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES - RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Reasources propres	
Achats		Vente	17000
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	2727	Cotisations	
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations	750	Etat (à détailler) .....	
Entretien	2667	Région (s) .....	
Assurances	150	Département (s) .....	
		Commune (s) .....	
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	15000
Honoraires	750	Territoire Marseille Provence	
Publicité	475	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2006	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	30420	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	6684	.....	
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	13879
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>45879</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>45879</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2250
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	2250	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2250</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2250</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 15000.€ représente ..... 32. % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix  
Le 30.09.2016

Cachet de l'Association :

Association AGES MULTIMEDIA  
Maison de la Vie Associative  
01320005480724170323-  
Lè Ligours, 11, Zonée Villeneuve 13090 Aix  
Siret 4969949040062314010999Z  
Date de transmission :  
09 801403/201-706 20 15 73 26  
Date de réception préfecture :

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année - JOB ACADEMY

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>500</b>	<b>Ressources propres</b>	
Achats	500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) .....	
Locations		Région (s) .....	
Entretien		Département (s) .....	
Assurances		Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>4000</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>13100</b>
Honoraires	2500	<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	1000	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	500	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>10100</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	10100	Organismes sociaux (à détailler) .....	
Autres charges de personnel		.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	1500
		Entreprise	

<b>TOTAL CHARGES :</b>		<b>TOTAL PRODUITS :</b>	
------------------------	--	-------------------------	--

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2500
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	2500	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2500</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2500</b>

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de 13 100 € représente 76 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille. Cachet de l'Association :  
Le 28/09/2016

**Face Sud Provence**

93, rue Félix Pyat  
St Mauront bât. B  
CS 80285

13331 Marseille Cdx 03  
Siret 501 364 194 00024

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission : 17  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

## BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année - JOB ACADEMY

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>500</b>	<b>Ressources propres</b>	
Achats	500	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) .....	
Locations		Région (s) .....	
Entretien		Département (s) .....	
Assurances		Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>4000</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>13100</b>
Honoraires	2500	<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	1000	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	500	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>10100</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	10100	Organismes sociaux (à détailler) .....	
Autres charges de personnel		.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	1500
		Entreprise	

<b>TOTAL CHARGES :</b>		<b>TOTAL PRODUITS :</b>	
------------------------	--	-------------------------	--

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2500
Mise à disposition (biens & prestations)		Prestations en nature	
Personnel bénévole	2500	Dons en nature	
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2500</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2500</b>

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de 13 100 € représente 76 % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Marseille. Cachet de l'Association :  
Le 28/09/2016

**Face Sud Provence**  
93, rue Félix Pyat  
St Mauront bât. B  
CS 80285  
13331 Marseille Cdx 03  
Siret 501 364 194 00024

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission : 17  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

« FAVORISER L'INTER CULTURALITE »

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	A Partir de Mars 2017
Lieu(x) de réalisation	Dans des locaux mis à disposition
Contenus et objectifs de l'action	leur proposition sera présentée écrite
Public(s) ciblé(s)	Par une ou deux des i'emplis
Nombre de participants / exposants	de 2 à 8 participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	8 ateliers de 3h30 repartis de Mars à décembre 2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	
<b>Services extérieurs</b>		<b>Subventions demandées :</b>	
Locations		Etat (à détailler) <i>Préfecture 13</i>	1000
Entretien		Région (s) .....	
Assurances	80	Département (s) .....	
		Commune (s) .....	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	2400
Publicité		Territoire Marseille Provence	<del>2400</del>
Déplacements, missions	980	Territoire du Pays Salonais	
		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
<b>Charges de personnel</b>		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts	2410	Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
		.....	
<b>Autres frais généraux</b>	80	Fonds Européens	<del>2600</del>
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3400</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3400</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de .....€ représente *70,5* % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... *Relais* ..... Cachet de l'Association :

Le *29*...*04*...*2016*

*[Signature]*

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

" OPTIMISER SON TRAJET PROFESSIONNEL "

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année

Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	A partir de Mars 2017
Lieu(x) de réalisation	Dans des locaux mis à disposition
Contenus et objectifs de l'action	un projet pédagogique formel
Public(s) ciblé(s)	Public en retour vers l'emploi
Nombre de participants / exposants	entre 2 et 8 participants
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	4 SESSIONS de 2 1/2 JOURNÉES de Mars à décembre 2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : .....€)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures	150	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>		Etat (à détailler) ... <i>Préfecture</i> .....	1000
Locations		Région (s) .....	
Entretien		Département (s) .....	
Assurances	80	Commune (s) .....	
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>		<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	2400
Honoraires		Territoire Marseille Provence	<del>2400</del>
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	980	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts	2400	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel		.....	
		Fonds Européens	<del>2000</del>
<b>Autres frais généraux</b>	80	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>3400</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>3400</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de .....€ représente ... *70* ... *1,5* ... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à *Resnais* .....  
Le *29* / *03* / *2016*

Cachet de l'Association :

*SM*

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT  
DOSSIER N°2017\_0412**

Entre **La MÉTROPOLE d'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix**, domiciliée 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, **représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC**, dûment habilité par la délibération n° du 23/03/2017 ;

Ci-après dénommée « **le Pays d'Aix** »

**D'une part,**

Et **A&C CONSEILS**, dont le siège est situé à 24 Boulevard de l'Huveaune **13009 MARSEILLE** représenté par sa Présidente, dûment habilitée à cet effet, **Madame Alice BERNARDINI**  
Ci-après dénommé : le « **bénéficiaire** »

**D'autre part,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,  
Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

**ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Pays d'Aix au bénéficiaire.

**ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix attribue une subvention d'un montant maximal de 26.000 €, soit 47,44 % du coût total prévisionnel, au bénéficiaire intitulé A&C CONSEILS qui s'engage à réaliser l'opération suivante :  
« **Accompagnement renforcé des seniors du PLIE** » pour un montant subventionnable de 54.800€ correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par le Pays d'Aix conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT**

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :

- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
- Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
  - les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
  - un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
  - le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

#### **ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

#### **ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE**

Le Pays d'Aix peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir au Pays d'Aix une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.

- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire au Pays d'Aix un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis au Pays d'Aix dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

#### **ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION**

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par le Pays d'Aix conduisent le Pays d'Aix à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

#### **ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION**

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le Pays d'Aix de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).

Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par le Pays d'Aix et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DU PAYS D'AIX**

L'aide financière apportée par le Pays d'Aix à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

#### **ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC**

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par le Pays d'Aix, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

#### **ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est exécutoire à sa notification par le Pays d'Aix au bénéficiaire de l'aide.

La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.

Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par le Pays d'Aix qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

**Le Représentant du bénéficiaire**

**Roger PELLENC**

**Nom : Madame Alice BERNARDINI**

**Qualité : Présidente**

**Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix  
délégué au Développement Économique, Emploi,  
Formation et Insertion**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT  
DOSSIER N°2017\_0332**

Entre **La MÉTROPOLE d'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix**, domiciliée 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, **représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC**, dûment habilité par la délibération n° du 23/03/2017 ;

Ci-après dénommée « **le Pays d'Aix** »

**D'une part,**

Et **JOB EXPERT**, dont le siège est situé à « Les Jardins du Toës »  
24 rue Jena Monet 13700 Marignane  
représenté par sa Présidente, dûment habilitée à cet effet, **Madame Murielle BARELLI**  
Ci-après dénommé : le « **bénéficiaire** »

**D'autre part,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,  
Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

**ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Pays d'Aix au bénéficiaire.

**ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix attribue une subvention d'un montant maximal de 37.800 €, soit 76,9 % du coût total prévisionnel, au bénéficiaire intitulé JOB EXPERT qui s'engage à réaliser l'opération suivante :  
« **Coaching Emploi** » pour un montant subventionnable de 49.100 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par le Pays d'Aix conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT**

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :

- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
- Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
  - les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
  - un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
  - le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

#### **ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

#### **ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE**

Le Pays d'Aix peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir au Pays d'Aix une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.

- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire au Pays d'Aix un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis au Pays d'Aix dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

#### **ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION**

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par le Pays d'Aix conduisent le Pays d'Aix à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

#### **ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION**

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le Pays d'Aix de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).

Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par le Pays d'Aix et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DU PAYS D'AIX**

L'aide financière apportée par le Pays d'Aix à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

#### **ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC**

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par le Pays d'Aix, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

#### **ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est exécutoire à sa notification par le Pays d'Aix au bénéficiaire de l'aide.

La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.

Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par le Pays d'Aix qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

**Le Représentant du bénéficiaire**

**Roger PELLENC**

**Nom : Madame Murielle BARELLI**  
**Qualité : Présidente**

**Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix  
délégué au Développement Économique, Emploi,  
Formation et Insertion**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'UNE SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT  
DOSSIER N°2017\_0333**

Entre **La MÉTROPOLE d'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – Territoire du Pays d'Aix**, domiciliée 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence Cedex 1, **représentée par le Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix, Monsieur Roger PELLENC**, dûment habilité par la délibération n° du 23/03/2017 ;

Ci-après dénommée « **le Pays d'Aix** »

**D'une part,**

Et **JOB EXPERT**, dont le siège est situé à « Les Jardins du Toës »  
24 rue Jena Monet 13700 Marignane  
représenté par sa Présidente, dûment habilitée à cet effet, **Madame Murielle BARELLI**  
Ci-après dénommé : le « **bénéficiaire** »

**D'autre part,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,  
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,  
Vu le règlement budgétaire et financier de la Métropole ;

**ARTICLE I : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir l'objet, le montant, les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée par le Pays d'Aix au bénéficiaire.

**ARTICLE II : OBJET ET MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix attribue une subvention d'un montant maximal de 29.800 €, soit 79,84 % du coût total prévisionnel, au bénéficiaire intitulé JOB EXPERT qui s'engage à réaliser l'opération suivante :  
« **Diagnostic et soutien psychologique** » pour un montant subventionnable de 37.320 € correspondant aux dépenses éligibles prévues dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE III : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire de la subvention s'engage à utiliser les sommes attribuées par le Pays d'Aix conformément à l'objet de la subvention décrit dans le dossier de demande de subvention présenté au Pays d'Aix.

**ARTICLE IV : MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA SUBVENTION SPÉCIFIQUE DE FONCTIONNEMENT**

Cette subvention spécifique de fonctionnement est liquidée de la façon suivante :

- un acompte de 80% après notification de la convention attributive de la subvention. Cet acompte est déductible des versements suivants ;
- Le solde sera versé l'année suivante au regard de la production des éléments suivants, au plus tard le 31 mars 2018 :
  - les derniers bilans et comptes de résultat connus de l'association certifiés par le Président et le Trésorier de l'association,
  - un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conventionnée
  - le compte de résultat final de l'action conventionnée, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association,

Un état définitif des factures acquittées pourra être demandé.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

#### **ARTICLE V : DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION**

Le bénéficiaire d'une subvention de fonctionnement spécifique dispose d'un délai de deux ans à compter du vote de celle-ci pour présenter les pièces justificatives.

#### **ARTICLE VI : MODALITÉS DE CONTRÔLE**

Le Pays d'Aix peut se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat, facture ou document attestant de la bonne exécution de l'opération et faire procéder par ses délégués à toute vérification sur pièce ou sur place.

Le bénéficiaire ayant reçu, dans l'année en cours, une ou plusieurs subventions est tenu de fournir au Pays d'Aix une copie certifiée de ses budgets et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité.

Les comptes sont certifiés par le Commissaire aux comptes pour les personnes morales de droit privé qui en sont dotées, par le Président ou par le représentant habilité pour les autres.

- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, le bénéficiaire doit produire au Pays d'Aix un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

- Ce compte-rendu financier, présenté selon les dispositions réglementaires en vigueur, doit être transmis au Pays d'Aix dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice pour lequel la subvention est attribuée.

#### **ARTICLE VII : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION**

En cas de non-respect d'un des délais prévus par la présente convention, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement de la subvention ou au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

Si le contrôle sur pièces transmises par le bénéficiaire ou les contrôles sur place effectués par le Pays d'Aix conduisent le Pays d'Aix à constater la non-exécution totale ou partielle de l'opération subventionnée ou le non-respect par le bénéficiaire d'une disposition du règlement budgétaire et financier, le bénéficiaire :

- ne peut prétendre au versement du solde de la subvention ;
- doit rembourser les sommes indûment perçues.

#### **ARTICLE VIII : DEVOIR D'INFORMATION**

Le bénéficiaire s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le Pays d'Aix de toute modification importante matérielle, financière ou technique affectant le programme aidé (changement de dénomination sociale du bénéficiaire, adoption de nouveaux statuts, changement d'adresse, etc.).

Toute modification de l'objet de la subvention, doit être acceptée par le Pays d'Aix et doit faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

#### **ARTICLE IX : RESPONSABILITÉ DU PAYS D'AIX**

L'aide financière apportée par le Pays d'Aix à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

#### **ARTICLE X : MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC**

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant l'opération subventionnée par le Pays d'Aix, le bénéficiaire devra faire état de l'aide métropolitaine par tout moyen autorisé par l'institution, par exemple, l'apposition du logo de la Métropole conformément à la charte graphique métropolitaine.

#### **ARTICLE XI : DATE D'EFFET ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est exécutoire à sa notification par le Pays d'Aix au bénéficiaire de l'aide.

La convention prend fin par le versement du solde de la subvention au bénéficiaire de l'aide, par la résiliation de la convention à l'initiative du bénéficiaire renonçant à la subvention ou par la résiliation unilatérale et de plein droit par le Pays d'Aix dans le cas où les engagements visés par la présente convention ne seraient pas respectés par le bénéficiaire.

Dans ce dernier cas, cette résiliation prend effet à sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire de la subvention.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170323- 2017_CT2_120-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture :
---

La résiliation mettra fin à l'aide apportée par le Pays d'Aix qui pourra exiger le reversement des sommes versées non encore engagées par le bénéficiaire.

**Le Représentant du bénéficiaire**

**Roger PELLENC**

**Nom : Madame Murielle BARELLI**  
**Qualité : Présidente**

**Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix  
délégué au Développement Économique, Emploi,  
Formation et Insertion**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la programmation 2017 du PLIE du Pays d'Aix**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **29 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170323-  
2017\_CT2\_120-DE  
Date de télétransmission :  
31/03/2017  
Date de réception préfecture :